

COMMUNE D'ETAULES

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 23 MARS
2017 à 20h30**

Convocations du 16.03.2017

Présents : 15

Votants : 17

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, ~~FETARD Jean-Michel~~, TURPIN Sylvie, ~~BOUCHALAIS David~~, ~~PIOU Gérard~~, MOTARD Daniel, BLAIS Céline, LEQUES Nelly, de LACOUR SUSSAC Hugues, DION Dominique, DELOFFRE Chantal, LOUIS Gilles, MOULINEAU Catherine, RENAUDIN Didier, ~~KOEBERLE Maryse~~, JEUNESSE André, BUREAU Nadia

Absents : BOUCHALAIS David, PIOU Gérard

Absents ayant donné pouvoir : KOEBERLE Maryse à JEUNESSE André, FETARD Jean-Michel à WATRIN Béatrice

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

Madame Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

**DE 011-2017/03-001 APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA RÉUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017**

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S)

➤ *APPROUVE le procès-verbal de la dernière séance sans modification*

**DE 012- 2017/03-002 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE
DE LA DETR POUR LA SECURISATION DES ECOLES**

Le maire indique au conseil municipal qu'une visite de nos locaux scolaires a eu lieu par le gendarme « correspondant sureté » accompagné par les directrices des écoles et le garde champêtre. Un bilan a été fait et dans le contexte actuel, pour respecter les directives de l'éducation nationale notamment en matière de sécurité, il convient d'opérer des aménagements de locaux pour sécuriser nos écoles. Plusieurs mesures doivent être envisagées :

- Installation de visiophone
- Alarme de protection des personnes
- Mise en place d'alerte par talkie walkie
- Installation de films occultants
- Mise sous alarme des bâtiments

Le coût total des aménagements à opérer est de 26.893,22 €

Aussi afin de pourvoir à la réalisation de ces aménagements pour la rentrée scolaire 2017/2018, le maire propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de sécurisation des enceintes scolaires du 1^{er} degré à hauteur de 40% du montant HT des aménagements.

Le plan de financement serait le suivant :

Installation de visiophone	944,57 € HT
Alarme de protection des personnes	5767,00 € HT
Mise en place d'alerte par talkie walkie	396,66 € HT
Installation de films occultants	4566,40 € HT
Mise sous alarme des bâtiments	15218,57 € HT
Soit un programme total de	26893,22 € HT

Subvention sollicitée, DETR 40% : 10.757,29 €

Autofinancement : 16.135,93 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S)

- ***PREND acte de la nécessité des travaux à effectuer pour la sécurisation des écoles***
- ***SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de sécurisation des enceintes scolaires du 1er degré à hauteur de 40% du montant HT des aménagements,***
- ***ACCEPTE le plan de financement ci-dessus proposé par le maire,***
- ***DIT que les crédits sont prévus au budget principal 2017 de la commune,***
- ***CHARGE le maire de mener à bien ce dossier et l'AUTORISE à signer tout document à intervenir***

DE 013- 2017/03-003 COOPERATION DECENTRALISEE : CONVENTION TENKODOGO/ETAULES

Céline BLAIS rappelle au conseil municipal de la clôture du quatrième programme de coopération décentralisée Etaules-Chinon-Tenkodogo et que par délibération du 10 septembre 2015 n° DE 045- 2015/09-003 COOPERATION DECENTRALISEE la commune s'était engagée pour mener un nouveau programme de coopération vers Tenkodogo avec la ville de Chinon. Elle rappelle également que par délibération du 24 novembre 2016 n° DE 069-2016/11-009 CONVENTION DE COOPERATION DÉCENTRALISEE : ETAULES/TENKODOGO/CHINON ce dernier avait validé la convention tripartite entre les trois communes et autorisé le maire à signer cette dernière.

A ce jour la commune de Chinon s'est désengagée du programme cependant la ville de Tenkodogo souhaite le maintien de la coopération avec notre commune. Dans cette perspective le programme initial a été revu et son montant s'élève à 165.600 € au lieu de 250.000 € incluant la sollicitation pour le financement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Ce nouveau projet vise à :

- En premier lieu, permettre à l'ensemble des écoles de Tenkodogo de posséder au moins un forage d'eau potable, pour en parallèle sensibiliser le jeune public aux bonnes pratiques d'hygiène dès le plus jeune âge. A travers eux, il sera également plus facile à plus long terme de toucher les familles.
- En deuxième lieu, de travailler sur la thématique « assainissement » en poursuivant l'assainissement familial au vu du faible taux de couverture dans les villages.
- En troisième lieu, travailler pour la première fois sur la sensibilisation à la gestion de la ressource en eau potable avec la mise en place d'un suivi du niveau de la nappe.

Il se traduirait par :

- La construction d'équipements :
 - Implantation de 4 forages dans des écoles existantes ne bénéficiant pas jusqu'à présent d'accès à l'eau potable et un forage communautaire. Les forages créés seront par la suite, gérés par l'équipe enseignante (comité de gestion) en lien avec la municipalité (propriétaire des bâtiments scolaires et du forage) et directement par un comité de gestion pour le forage communautaire.
 - Construction de 180 latrines familiales dans trois villages de Tenkodogo, avec l'appui technique de l'ONG Dakupa.
 - Achat de matériel de suivi de la ressource en eau
- La mise en place de campagne de sensibilisation à l'hygiène quotidienne.
- Le maintien d'un volet appui institutionnel auprès des élus et des agents municipaux avec la poursuite d'un plan de formation.

Vu l'avis de la commission coopération décentralisée qui s'est réunie le Céline BLAIS propose au Conseil Municipal de :

- donner un avis favorable à la poursuite de cette action de coopération avec la commune de Tenkodogo sans la ville de Chinon suivant le tableau de financement tel qu'annexé
- de rapporter la délibération du 24 novembre 2016 n°2016/11-009 CONVENTION DE COOPERATION DÉCENTRALISÉE : ETAULES/TENKODOGO/CHINON
- de valider la nouvelle convention entre Etaules et Tenkodogo
- d'autoriser le maire à signer la convention et tous documents à intervenir nécessaire à mener à bien ce projet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR, 4 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S)

- ***DONNE un avis favorable à la poursuite de cette action de coopération avec la commune de Tenkodogo sans la ville de Chinon suivant le tableau de financement tel qu'annexé***
- ***RAPPORTE la délibération du 24 novembre 2016 n°2016/11-009 CONVENTION DE COOPERATION DÉCENTRALISÉE : ETAULES/TENKODOGO/CHINON***
- ***VALIDE la nouvelle convention entre Etaules et Tenkodogo***
- ***AUTORISE le maire à signer la convention et tous documents à intervenir nécessaire pour mener à bien ce projet.***

DE 014- 2017/03-004 COOPERATION DECENTRALISEE : DEMANDE DE PARTICIPATION AUPRES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Suivant la délibération n°DE 013- 2017/03-003 COOPERATION DECENTRALISEE : CONVENTION TENKODOGO/ETAULES, Céline BLAIS indique au conseil municipal qu'afin d'honorer la convention entre Etaules et Tenkodogo il convient de solliciter les financeurs partenaires pour réaliser ce programme. Aussi elle propose au conseil municipal de solliciter le Ministère des Affaires Etrangères pour participation au financement du programme au titre de « l'appui institutionnel au renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTION(S)

- *DECIDE DE SOLLICITER le Ministère des Affaires Etrangères pour participation au financement du programme tel que défini dans la convention entre Etaules et Tenkodogo tel qu'annexé, au titre de « l'appui institutionnel au renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage »*
- *AUTORISE le maire à signer la convention et tous documents à intervenir nécessaire pour mener à bien ce projet.*

DE 015- 2017/03-005 COOPERATION DECENTRALISEE : DEMANDE DE PARTICIPATION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Suivant la délibération n°DE 013- 2017/03-003 COOPERATION DECENTRALISEE : CONVENTION TENKODOGO/ETAULES, Céline BLAIS indique au conseil municipal qu'afin d'honorer la convention entre Etaules et Tenkodogo il convient de solliciter les financeurs partenaires pour réaliser ce programme. Aussi elle propose au conseil municipal de solliciter l'agence de l'eau Adour-Garonne pour participation au financement du programme au titre de la loi Oudin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTION(S)

- *DECIDE DE SOLLICITER le l'agence de l'eau Adour-Garonne pour participation au financement du programme tel que défini dans la convention entre Etaules et Tenkodogo tel qu'annexé, au titre de la loi Oudin.*
- *AUTORISE le maire à signer tous documents à intervenir nécessaire pour mener à bien ce dossier.*

DE 016- 2017/03-006 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire indique au conseil municipal que pour pouvoir à la charge de travail dévolue à la collectivité il a été nécessaire de recourir à l'embauche de certains salariés sous forme de contrats pour surcroît de travail via le centre de gestion de la Charente-Maritime. Cependant ce fonctionnement est plus couteux pour la commune car il induit une rétribution du centre de gestion à hauteur de 6% du traitement. Aussi dans un souci d'économie le maire propose de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} mai 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S)

- ***DECIDE de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} mai 2017***
- ***DIT que le tableau des effectifs sera complété en ce sens***
- ***AUTORISE le maire à signer tous documents à intervenir***

DE 017- 2017/03-007 DENOMINATION DE LA SALLE MUNICIPALE

Le maire fait part au conseil municipal d'une demande d'anciens élus sollicitant la dénomination de la salle municipale au nom de « salle Armand POTIRON ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S)

- ***DECIDE de nommer la salle « salle Armand POTIRON »***
- ***DIT qu'une plaque sera apposée sur le bâtiment***
- ***CHARGE le maire de mener à bien cette opération et l'AUTORISE à signer tous documents à intervenir***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,
V. BARRAUD

PV affiché le 24/03/2017.